



# Protection de la nature

# 10 règles d'or

**Plongez comme votre ombre... ne laissez aucune trace !**

- 1 Ne vous mettez jamais à l'eau en marchant sur les roseaux, les plantes aquatiques, les coraux vivants.**
- 2 Soyez maître de votre flottabilité.**
- 3 Maintenez-vous à distance des coraux et autres animaux, ne remuez pas les sédiments.**
- 4 Vérifiez où vous mouillez l'ancre si vous plongez d'un bateau.**
- 5 Ne perturbez, ne touchez et ne nourrissez pas les animaux.**
- 6 Ne pêchez pas, n'achetez pas, ne collectionnez pas comme souvenir, même par plaisir, coraux et coquillages.**
- 7 Soyez très attentif lors des plongées en grottes : les bulles et le simple contact peuvent détruire leur vie délicate.**
- 8 Gardez les sites de plongée propres.**
- 9 Apprenez à connaître la vie sous-marine, évitez toute destruction.**
- 10 Encouragez vos compagnons de plongée à suivre ces règles.**



**CMAS**  
CONFÉDÉRATION MONDIALE  
DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES  
WORLD UNDERWATER FEDERATION

